

# CONSEIL MUNICIPAL

## SESSION DU 14 AVRIL 2018

---

Le quatorze avril deux mil dix-huit à 9h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 7 avril 2018, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire. Etaient présents tous les membres en exercice, sauf Mme Gaëlle LE FLOC'H, excusée, qui a donné procuration à Mme Kristelle MÉVEL.

Mme Kristelle MÉVEL a été élue secrétaire de séance.

---

### COMPTE RENDU

---

Présents : 11 - Procurations : 1 - Votants : 12

---

#### 1. AFFAIRES FINANCIERES :

---

##### 1.1. AFFECTATION DE RESULTAT 2018 :

##### - Budget principal de la commune :

Madame Céline QUINQUIS fait savoir que le Conseil Municipal, après avoir entendu et voté le compte administratif 2017, doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2018. La commission finances s'est réunie le 7 avril 2018.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Louis CARADEC,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2017 de 108 429.12€

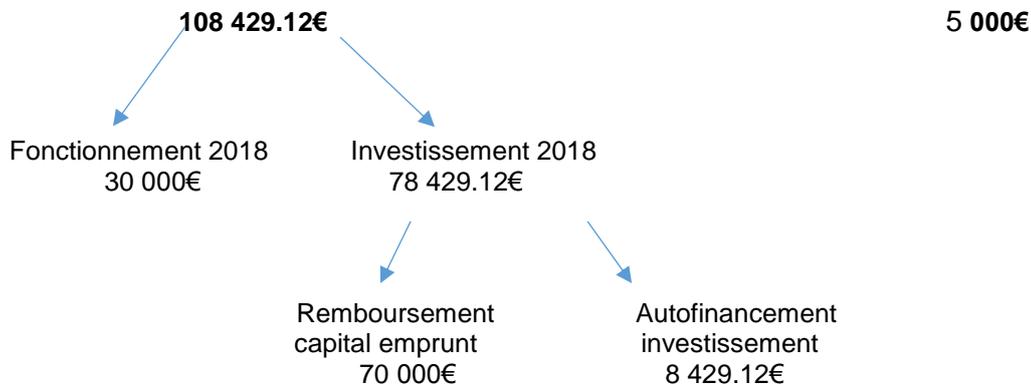
Madame Céline QUINQUIS propose d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

Sur l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2017 : 108 429.12€

- 78 429.12€ au compte 1068 du BP investissement 2018 pour le remboursement du capital des emprunts (70 000€) et l'autofinancement disponible (8 429.12€)
- 30 000€ au compte 002 de recettes de fonctionnement 2018
- Et un virement prévisionnel du compte 023 du fonctionnement 2018 au compte 021 de l'investissement pour un montant de 5 000€.

**Excédent de fonctionnement  
cumulé au 31/12/17 :**

**Budget fonctionnement 2018  
virement prévisionnel du fonctionnement  
vers le budget investissement :**



**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à l'UNANIMITE,  
Vote l'affectation de résultat 2018.**

## **1.2. APPROBATION DES TRAVAUX 2018 :**

Monsieur Jean-Pierre PICHAVANT, Adjoint au Maire, dresse la liste des achats et travaux prévus en 2018 :

- VOIRIE 2018 :
  - *Devis LE PAPE bitumage Hent Parc Géot : 20 547.68€ TTC*
  - *Création d'une route parking scolaire/atelier technique : 11 000€ TTC*
  - *Travaux de réparation de toitures bâtiment bibliothèque : 25 000€*
  - *Elagage du parc animalier : convention Parc Animalier / commune à finaliser pour le règlement (3 480€ TTC)*
- TRAVAUX ET ACHATS D'INVESTISSEMENT :
  - *Achat de matériel : 2 000€ TTC*
  - *Révision de la carte communale (202) : 4 000€ TTC*
  - *Mobilier : 2 000€ TTC*
  - *Matériel informatique : 4 000€ TTC*
  - *Acquisition foncière : 3 000€ TTC*
  - *Travaux en régie : 7 000€ TTC*

La commission « « Technique, Voirie et Bâtiments » hiérarchisera les priorités. L'objectif sera de programmer les travaux en fonction des crédits disponibles.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à l'UNANIMITE,  
vote les travaux 2018**

### 1.3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 :

- Taxe d'habitation - Taxe foncier bâti - Taxe foncier non bâti

#### Incidence de la suppression de la Taxe d'habitation sur la résidence principale pour les ménages :

#### Seuils de dégrèvement progressifs 2018 en fonction du revenu fiscal de référence :

Quotient familial	Montant du revenu fiscal de référence ouvrant droit à un dégrèvement dégressif
1 part	27 000 € à 28 000 €
1,5 part	35 000 € à 36 500 €
2 parts	43 000 € à 45 000 €
2,5 parts	49 000 € à 51 000 €
3 parts	55 000 € à 57 000 €
3,5 parts	61 000 € à 63 000 €
4 parts	67 000 € à 69 000 €
4,5 parts	73 000 € à 75 000 €
5 parts	79 000 € à 81 000 €

#### Exemple de deux ménages : l'un bénéficiant du dégrèvement dès 2018, et l'autre non :

Type de ménage		2017	2018	2019	2020
Bénéficiant du dégrèvement : Environ 90% des ménages à Peumerit	Commune + CCHPB	500€	350€	175€	0€
	Hausse CCHPB		+1,5%= +3.75€	+1,5%?= +3.75€	
	Hausse commune		+2% ? = +5€	+2% ? = +5€	
	<b>Total</b>	<b>500€</b>	<b>358.75€</b>	<b>183.75€</b>	<b>0€</b>
Base du reversement de l'Etat aux collectivités		<u>500€</u>	500€	500€	500€
Ne bénéficiant pas du dégrèvement : Environ 10% des ménages à Peumerit	Commune + CCHPB	1000€	1000€	1000€	0€
	Hausse CCHPB		+1,5%= +7.50€	+1,5% ?= +7.50€	
	Hausse commune		+2% ? = +10€	+2% ? = +10€	
	<b>Total</b>	<b>1000€</b>	<b>1017.50€</b>	<b>1035€</b>	<b>0€</b>
Base du reversement de l'Etat aux collectivités			<u>1017.50€</u>	1017.50€	1017.50€

Le dégrèvement va progressivement mais réellement bénéficier à tous les ménages.

La compensation de l'Etat sera figée sur l'année où le décret d'application sera voté : 2017 pour le produit TH de 90% des ménages, 2018 pour les 10% autres %.

Les résidences secondaires ne sont pas concernées par le dégrèvement. Existera-t-il un taux communal de taxe d'habitation pour résidences secondaires à partir de 2020, la taxe sur les résidences principales étant supprimée ?

NB : les 10% des ménages non exonérés représentent bien plus que 10% dans le produit de la TH

## Taux et Hausses de taxes d'habitations 2018 dans les communes alentour :

La taxe d'habitation représente 52% du produit des taxes locales. La TH sera figée à compter de 2017 et 2018 ; il ne restera donc que les taxes foncières comme variable d'ajustement des recettes communales.

PEUMERIT	2014	2016	2017	2020
Produit taxe d'habitation	80 093€	95 413€	102 473	Montant fixe issu des bases de remboursement 2017 et 2018
Produit taxe foncier bâti	57 388€	69 167€	74 376	
Produit taxe foncier non bâti	18 808€	20 464€	20 931	
Total	156 289€	185 044€	197 780	

Madame Céline QUINQUIS présente le tableau comparatif des taux des taxes locales des communes environnantes en **2018**, ainsi que le tableau des taxes 2007-2017 à Peumerit.

### **TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE – 2018**

COMMUNE	<u>GOURLIZON</u>	<u>PEUMERIT</u>	<u>PLOGASTEL</u>	<u>PLONEOUR</u>	<u>GUILER/GOYEN</u>	<u>PLOVAN</u>	<u>TREOGAT</u>
<b>TH</b>	12.65%	<b>10.83%</b>	12.18%	14.30%	19,57%	10.61%	10.20%
<b>TFB</b>	17.27%	<b>12.69%</b>	15.71%	17.35%	22,98%	11.11%	14.32%
<b>TFNB</b>	49.26%	<b>34.54%</b>	39.77%	41.41%	54,33%	26.06%	36,83€
		Taux 2017					

## Taux et Hausses de taxes d'habitations 2018 dans les communes alentour :

	Gourlizon	Guiler S Goyen	Landudec	Peumerit	Plogastel St Germain	Plonéour Lanvern	Plovan	Plozévet	Tréogat
Taux 2017	12.52	19.57	13.97	10.83	12.06	14.13	10.10	10.55	10.10
<b>Hausses 2018</b>	<b>+ 1%</b> <b>12.64</b>	<b>+0%</b>	<b>+ 2%</b>		<b>+1%</b>	<b>+ 1.2%</b> <b>14.30</b>	<b>+ 5%</b> <b>10.61</b>	<b>+ 3%</b> <b>10.86</b>	<b>+ 1%</b> <b>10.20</b>

### **EVOLUTION ANNUELLE A PEUMERIT 2007 à 2017**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Evolution annuelle</b>	0%	0%	+ 4%	0%	+ 1,5%	+ 1%	+ 1%	+ 1%	+5%	+4%	+2%
<b>T.H</b>	8,95	8,95	9,31	9,31	9,45	9,54	9,63	9,72	10,21	10,62	10,83
<b>F.B</b>	10,48	10,48	10,90	10,90	11,06	11,17	11,28	11,39	11,96	12,44	12,69
<b>FNB</b>	29,94	29,94	30,84	30,84	31,30	31,61	31,92	32,23	33,20	34,20	34,54
	Moyenne sur 10 ans : + 1.77% par an										

La commune de Peumerit se situe dans la moyenne basse du niveau des taux d'imposition au sein du Haut Pays Bigouden, lui-même bas par rapport au département.

Monsieur le Maire apporte les éléments complémentaires sur la fiscalité locale :

- *Situation financière 2017 de la Trésorerie*

*Les Peumeritois bénéficient d'un niveau d'imposition modeste sur les trois taxes locales. Cet avantage restera car les autres communes font également évoluer leurs taux.*

*L'objectif de ce budget primitif, après avoir constaté les dépenses et recettes 2017 et cumuls, est de redresser l'excédent de fonctionnement.*

*Un point de fiscalité représente 2 000€.*

*Les bases notifiées par l'administration sont en hausse de 1.2% et assureront, à taux constant, un produit de 197 780€.*

*Ne pas augmenter les taux d'imposition pénaliserait la dotation de péréquation.*

## **EVOLUTION DES SUBVENTIONS DE L'ETAT 2011/2018**

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b>DSR</b>	19 498	23 247	24 946	31016	36 008	44 685	48212
<b>DNP</b>	11 503	12 552	14 215	16263	15 963	15 595	16 930
<b>DPEL</b>	2 734	2 797	2 799	2812	2 800	2 962	2 972
<b>Droits d'enr.</b>	32 558,26	27 540,78	23745,45	25 076	30 258	28 431	28 000
<b>DGF</b>	102 576,00	101 687,00	99547	92524	83 387	80 054	79 913
<b>Compensation exo TH</b>	14 222	8 881	8 402	8 853	6 981	9053	9 382
<b>Compensation Exo TF</b>	1 949	5 865	5 186	4 445	3 912	3 221	2 638
<b>TOTAL</b>	<b>185 040</b>	<b>182 570</b>	<b>178 840</b>	<b>178 913</b>	<b>179 309</b>	<b>184 001</b>	<b>188 047</b>

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ**

**vote les taux 2018 de :**

**Taxe d'habitation : + 2% soit 11.05%**

**Taxe foncier bâti : + 2% soit 12.94%**

**Taxe foncier non bâti : + 1% soit 34.89%**

### **1.4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 :**

#### **1.4.1 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE :**

*Madame Céline QUINQUIS présente le budget suivant (voir dépenses et recettes de fonctionnement) :*

*Budget de fonctionnement équilibré à : 503 273 €*

*Budget d'investissement équilibré à 249 460.88 €*

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,  
A L'UNANIMITÉ**

**approuve le budget de fonctionnement équilibré à 503 273 €**

**approuve le budget d'investissement équilibré à 249 460.88 € et vote le budget primitif 2018.**

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS PAR PROGRAMME 2018**

<b>PROGRAMME</b>		<b>DEPENSES PREVUES</b>	<b>RECETTES PREVUES</b>	<b>DETAIL DES RECETTES</b>	
2184-20	MOBILIER	2 000			
2183-3	MATERIEL INFORMATIQUE	4 000			
202	CARTE COMMUNALE	4 000	6 000	Subvention Etat DGD	
13231	SUBVENT DEPART INVESTIS		18000	SDI	
2315-20	ACHAT DE MATERIEL	2000			
2313	RAVALEMENT BATIMENTS COMMUNAUX (fact Arakné 2018)	8 000			
2315-20	DIVERS	93 480.88			
2313	TRAVAUX EN REGIE	7 000			
2151	VOIRIE + VOIE D'ACCES LOCAL TECHNIQUE	32 000			
213318	TRAVAUX SUR BATIMENTS	25 000			
68	ACQUISITION FONCIERE	3 000			
165	DEPOT CAUTIONNEMENT	500	500		
	REPRISE DE L'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT 2017		119 224.76		
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2018		5 000		
	FCTVA 2017		10 176		
	TAXE D'AMENAGEMENT		6000		
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ		78 429.12		
	REMBOURSEMENT CAPITAL DES EMPRUNTS	65 000			
454101	TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS (élagage Parc Animalier)	3 480	3 480		
	AMORTISSEMENT CENTRE DE SECOURS PLONEOUR		2 651,00		
	<b>TOTAL</b>	<b>249 460.88</b>	<b>249 460.88</b>		

## 1.4.2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU LOTISSEMENT PARC GEOT :

Mme Céline QUINQUIS présente le projet de budget 2018 du lotissement Parc Geot à la lecture des tableaux suivants :

### Tableau de suivi des dépenses

#### LOTISSEMENT PARC GEOT - AU 31/12 /2017

##### Fonctionnement

	DEPENSES PREVUES	Payé HT 2013/2014	Payé HT au 31/12/2015	RESTE A PAYER HT
<b>MAITRISE D'ŒUVRE</b>	29 247.60	18 281.20	<b>10 295.10</b>	671.30
<b>TERRAIN</b>	59 900	59 900		
<b>TRAVAUX</b>				
LE PAPE	230 000	46 318.42	154 441.40	29 240.18
LE PAPE AVENANT	8333.33			8 333.33
BELLOC'Q	43 434.53		26 835	16 599.53
ADEL SERVICES			204	
<b>EAU CCHPB</b>	13 586.48	13 586.48		
<b>EAU SAUR</b>	2508.00	0	2508	
<b>ASSAINISSEMENT</b>	0	0		
<b>SDEF</b>	46 012.97	0	26 106.23	19 906.74
<b>INDEMNITE D'EVICITION</b>	5 110.20	5 110.20		
<b>CIREB</b>	2450	2450		
<b>DIVERS / AUTRE</b>	6 674.15	1808.52	1 406.14	3459.49
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>447 257.26</b>	<b>147 454.82</b>	<b>221 795.87</b>	<b>78 210.57</b>
<b>CREDIT AGRICOLE</b>			Payé au 31/12 1722.43 TTC	A payer en 2016 3626
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>			<b>370 973.12 €</b>	<b>81 836.57€</b>

**SOIT UN TOTAL DE DÉPENSES DE 81 836.57€ en 2018.**

## TABLEAU DES VENTES :

LOT	SURFACE EN M <sup>2</sup>	PRIX € HT	TTC
1	<i>TERRAIN VENDU</i>		
2	641	25 319.50	30 383.40
3	891	35 194.50	42 233.40
4	556	21 962.00	26 354.40
5	<i>TERRAIN VENDU</i>		
6	544	21 488.00	25 785.60
7	648	25 596.00	30 715.20
8	810	31 995.00	38 394.00
9	<i>TERRAIN VENDU</i>		
10	<i>TERRAIN VENDU</i>		
11	516	20 382.00	24 458.40
12	513	20 263.50	24 316.20
13	<i>TERRAIN VENDU</i>		
14	<i>TERRAIN VENDU</i>		
15	532	21 014.00	25 216.80
16	<i>TERRAIN VENDU</i>		

\*Lot 9 : en attente de la signature du compromis

Madame Céline QUINQUIS présente le budget suivant :

*FONCTIONNEMENT : Dépenses : 319 693.62€ / Recettes : 319 693.62€*

*INVESTISSEMENT : Dépenses : 385 207.24€ / Recettes : 385 207.24€*

***Après avoir délibéré, le conseil municipal,  
A L'UNANIMITÉ  
approuve le budget de fonctionnement  
en dépenses : 319 693.62 €  
et en recettes : 385 207.24 €  
et vote le budget primitif 2018 du lotissement Parc Géot.***

## 2. CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX 2018 :

### 2.1. Travaux de toiture :

M. Jean-Pierre PICHAVANT présente les 4 devis demandés pour des travaux de réparation de la toiture du bâtiment école/bibliothèque :

	RENEVOT PLONEOUR	CAURANT PLONEOUR	HELLO GOURLIZON	QUEMERE ST EVARZEC
Dépose couverture existante et enlèvements gravats	20 € m <sup>2</sup>	10 € m <sup>2</sup>	13.13 € m <sup>2</sup>	
Reclouage volige	3.5 € m <sup>2</sup>		4.95 € m <sup>2</sup>	6.21 € m <sup>2</sup>
Traitement planche couverture	6 €			
Papier goudronné	7.50 €	10.00 €	7.5 € m <sup>2</sup>	6.21 € m <sup>2</sup>
Surface ardoise 32/22	68.00 €	54.00 €	48.92	53.5
Coupe arrêtière ardoise	38 ml	50 ml	35 ml	34.28 ml
Fourniture et pose de rives à noquets	42 ml	40 ml	53.82 ml	
Echafaudage	7000	2868	2255	4368
Remplacement volige			235 € (8m <sup>2</sup> )	en supplément
Couverture mansardée en zinc 6U	1500	1500	3158	3521
Tuiles faîtières	58	35	37.57	40.68
Remplacement cheneaux 8 ML	65	52	114.52	125.3
<b>TOTAL HT</b>	<b>28 131.60 €</b>	<b>18 106.40 €</b>	<b>18 962.87 €</b>	<b>21 620.49 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>33 757.92 €</b>	<b>21 727.68 €</b>	<b>22 755.44 €</b>	<b>25 944.59 €</b>

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ,**

**Retient le devis proposé par l'entreprise CAURANT de Plonéour-Lanvern pour un montant HT de 18 106.40€ soit 21 727.68€ TTC.**

### 2.2. Mise en place de cloisons séparatives :

M. Jean-Pierre PICHAVANT présente les devis présentés par POINT P concernant la fourniture de cloisons séparatives pour les toilettes à l'école des 3 Pommiers et à l'atelier technique :

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ,**

**Retient le devis de POINT P pour un montant de 1490.69€ HT soit 1788.47€ TTC.**

### **3. CONVENTIONS ENFANCE :**

---

#### **3.1. Convention ASLH Pouldreuzic :**

Monsieur Claude BOLZER donne lecture de la convention proposée par la commune de Pouldreuzic relative à l'accès à la maison de l'enfance (centre de loisirs – ALSH périscolaire, mini-camps – ALSH extrascolaire et RAM pour 2018 :

Les familles de Peumerit bénéficieront du tarif prévu pour les enfants de Pouldreuzic pour l'accès à l'ALSH périscolaire et l'ALSH extrascolaire. Pour l'ALSH extrascolaire, la commune de Peumerit versera 4,50€ par jour et par enfant et 5€ par jour et par enfant pour la participation aux mini-camps.

L'accès aux services de l'ALSH périscolaire se fera aux mêmes conditions qu'aux familles de Pouldreuzic sans participation financière de la commune de Peumerit.

Les locaux de la maison de l'enfance de Pouldreuzic, mis à disposition du relais assistante-maternelle (RAM de Plonéour-Lanvern/Pouldreuzic) sont ouverts aux assistantes maternelles de Peumerit.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A L'UNANIMITÉ  
Vote la convention ALSH proposée par Pouldreuzic.**

#### **3.2. Convention d'accès aux services Enfance et Petite Enfance de Plonéour-Lanvern :**

Mme Isabelle TANGUY donne lecture de la convention proposée par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Plonéour-Lanvern concernant l'accès à ses services Enfance et Petite Enfance. Les familles de Peumerit bénéficient de l'accès aux services suivants au 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année en cours :

- Centre d'Accueil et de Loisirs de la Maison de l'Enfance :

La commune versera au CCAS de Plonéour-Lanvern, une participation de 3.30€ par enfant par jour pour le premier d'une même famille et de 4.60€ pour les autres enfants. Ces tarifs seront réduits de moitié dans le cas de fréquentation en demi-journée)

- Multi-accueil (accueil régulier et/ou occasionnel) :

Accueil régulier : la commune de Peumerit a réservé deux jours/semaine d'accueil régulier soit 860h par an. Les familles de Peumerit acquittent au CCAS le tarif prévu pour les enfants de Plonéour-Lanvern, la participation financière à la charge de la commune de Peumerit est de 2,10 € par heure d'accueil.

Accueil occasionnel : les familles de Peumerit bénéficient de l'accès à l'accueil occasionnel sous réserve de disponibilités (tarif des enfants de Plonéour + 1€ de l'heure)

- Relais Assistantes Maternelles :

Il est ouvert aux familles et aux assistantes maternelles de Peumerit. La commune participe financièrement au déficit de la structure : le prorata à financer est calculé comme suit : déficit de l'année X population INSEE X le nombre d'enfants de 0-3 ans X le nombre d'assistantes maternelles dans chaque commune calculé sur la base du prévisionnel de l'année en cours.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ  
vote la signature de la convention d'accès  
aux services Enfance et Petite Enfance de Plonéour-Lanvern**

## **4. INTERCOMMUNALITÉ**

---

### **4.1. Modification des compétences de la CCHPB :**

M. Le Maire donne lecture de la délibération du 8 mars 2018 modifiant les compétences de la CCHPB :

*« Le Président Pierre PLOUZENNEC, rappelle au Conseil Communautaire que notre délibération en date du 30 novembre 2017, modifiant nos statuts, a privilégié le maintien de la DGF bonifiée (212 000 €/an), qui exigeait à cette date qu'on exerce 9 compétences dans une liste de 12. Dans cette logique, nous avons maintenu la compétence assainissement – collectif et non collectif – en compétence optionnelle, ce qui implique l'exercice de la compétence eaux pluviales, que nous n'avions pas prévue de financer avant 2020.*

*Fin décembre 2017, le législateur est revenu sur cette disposition – amendement de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale - et a ramené à 8 le nombre de compétences à exercer.*

*Aussi, compte tenu du fait que toutes les communes n'ont pas à ce jour élaboré leur schéma directeur des eaux pluviales, de l'impréparation tant technique que financière de cette prise de compétence, le bureau communautaire, propose, comme il est procédé dans d'autres intercommunalités :*

*- de revoir nos statuts, en passant la compétence assainissement – collectif et non collectif – en compétence facultative, ce qui de fait exclut l'exercice de la compétence eaux pluviales par la Communauté de Communes.*

*Cependant, nous souhaitons rester dans l'objectif de cette prise de compétence en 2020, et ceci nous donne plus de temps pour évaluer de part et d'autres les incidences de ce transfert et la programmation des travaux à venir, ou des dépenses de fonctionnement à supporter.*

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

**- prend acte de l'amendement adopté en fin d'année 2017, ramenant le nombre de compétences à exercer pour bénéficier de la DGF bonifiée de 9 à 8, sur une liste de 12 compétences.**

**- décide d'inscrire dans nos statuts la compétence assainissement – collectif et non collectif – en compétence facultative, et reporte de ce fait à l'exercice de la compétence eaux pluviales à 2020**

**- confirme la nécessité de se préparer à un transfert de la compétence eaux pluviales pour 2020 : schéma directeur à réaliser au préalable par toutes les communes, études techniques et financières à mener. »**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ**

**Vote la modification des compétences de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.**

## **5. VOIRIE :**

---

### **5.1. Acquisition de portions de parcelles pour élargissement de voirie à Saint-Joseph, Kernébrat et Brémillec :**

M. Jean-Pierre PICHAVANT présente les 3 projets d'acquisition de portions de parcelles privées pour élargir les voies communales :

\* Kernébrat : M. GUERMEUR

\* Saint-Joseph : M. LE DUC

\* Brémillec : M. et Mme René CARADEC

Les frais de géomètre et d'actes notariés à intervenir seront à la charge de la commune.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
PAR 11 VOIX POUR et UNE ABSTENTION,**

**Se prononce favorablement à ces acquisitions de portion de parcelles privées, ainsi qu'à la prise en charge des frais de géomètre et d'actes notariés.**

## **6. QUESTIONS DIVERSES :**

---

### **6.1. Comité des fêtes de Peumerit : vente de livres :**

M. Frédéric MARESCAUX présente le projet du comité des fêtes, qui avec l'aval des bénévoles de la Bibliothèque municipale, souhaite organiser une vente de livres issus des stocks d'ouvrages «dés herbés » le week-end du 26 et 27 mai.

- Les bénévoles présents sont en majorité d'accord pour participer à cette vente, selon les disponibilités, et vont dresser un planning pour les différentes étapes : en amont pour l'estampillage des 600 documents, puis pour le transport de ces documents en bibliothèque la veille de la vente et enfin assurer l'animation de la vente durant le weekend.
- Le but de cette vente est de faire connaître la bibliothèque, tout en participant au soutien financier du comité des fêtes qui organise le Fest-Noz en été (Culture Musicale et locale).

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ**

**Donne son accord à la vente de livres par le Comité des Fêtes de Peumerit.**

### **6.2. Proposition de participation à la mise en concurrence du Centre de Gestion pour l'assurance couvrant la Prévoyance :**

M. Le Maire informe les élus que le contrat groupe « Prévoyance » permettant aux agents de couvrir la perte de rémunération en cas d'absence pour inaptitude physique, souscrit par la commune de Peumerit avec HUMANIS/COLLECTEAM via le Centre de Gestion du Finistère arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Le CDG29 entame une démarche de renouvellement de ce contrat, conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Une nouvelle convention de participation sera conclue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une période de 6 ans.

Il est proposé aux élus de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance, en donnant mandat au CDG29 par délibération, sachant que rejoindre cette procédure n'engage en rien la collectivité. A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés. La collectivité conservera l'entière liberté d'adhérer à la convention qui lui sera proposée.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
A L'UNANIMITÉ,**

**Donne son accord pour se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque Prévoyance, et donne mandat au CDG29.**

*Compte rendu publié dans la presse le AVRIL 2018 et affiché le AVRIL 2018*

Le Maire  
Jean-Louis CARADEC

Les conseillers municipaux